



Agence d'  
Urbanisme  
de la Région  
Mulhousienne



# CARTOGRAPHIE DES NIVEAUX DE LOYERS HLM DANS L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

*Document validé en Septembre 2000*

# Sommaire

■ <b>AVANT PROPOS</b>	<b>p. 2</b>
- Objet de l'étude	p. 2
- Le parc locatif HLM de l'agglomération au 01/01/99	p. 2
■ <b>LES LOYERS HLM DANS L'AGGLOMÉRATION</b>	<b>p. 3</b>
- Prépondérance du parc HLM très social	p. 3
- Des opérations de plus de 200 logements aux loyers très inférieurs aux plafonds PLATS surtout concentrées dans la ville centre	p. 4
- Un patrimoine détenu majoritairement par l'OPAC Mulhouse Habitat	p. 4
■ <b>ÉVOLUTION DES LOYERS HLM DEPUIS 1997</b>	<b>p. 5</b>
- Une augmentation semblable à celle observée entre 95 et 97	p. 5
■ <b>LES LOYERS PROPOSÉS ET LA DEMANDE SOCIALE</b>	<b>p. 6</b>
- Un patrimoine très social peu disponible pour de nouveaux ménages	p. 6
- Une demande très sociale dont les besoins résidentiels sont difficilement satisfaits	p. 6
■ <b>QUELS ENJEUX</b>	<b>p. 7</b>

## ▪ **Objet de l'étude**

En 1998, dans le cadre de son contrat d'objectif avec l'Etat, l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (A.U.R.M.) a établi une cartographie des niveaux de loyers sociaux dans l'agglomération mulhousienne. Ce travail s'est basé sur un traitement puis une analyse des données recensées au 01/01/97 dans le fichier PLS de la DRE Alsace.

Dans un souci d'observation de l'évolution de ces données, il a été convenu de réaliser une telle cartographie tous les deux ans.

Le présent document se veut donc une réactualisation de celui réalisé en juin 98. Pour ce faire, quelques ajustements ont été rendus nécessaires :

- Deux communes ont été ajoutées, Baldersheim et Pulversheim, comprises dans l'agglomération depuis le dernier RGP INSEE de 99.
- Les loyers plafonds PLA et PLATS ont été recalculés sur la base des seuils fixés réglementairement en 98.

## ▪ **Le parc locatif HLM de l'agglomération au 01/01/99**

Comparativement au 01/01/97, le parc locatif HLM de l'agglomération<sup>1</sup> a cru de 5 % en 2 ans, soit 759 logements supplémentaires. Il est à noter que ce résultat tient en grande partie à l'arrivée dans le parc social de Rixheim de 320 logements déjà existants auparavant et acquis par un bailleur HLM.

Ramené à l'année, le volume de logements sociaux HLM additionnels est de 380 logements. Ce résultat montre que l'objectif du PLH d'augmenter annuellement le parc de 264 logements sociaux est plus qu'atteint. Ce dépassement résulte de l'effort déployé en périphérie. En effet, on y constate une agmentation annuelle de 284 logements, soit 126 logements de plus que proposés en hypothèse haute.

Ces résultats ne signifient pas pour autant que l'effort fourni doit cesser ou même diminuer trop fortement car les objectifs annuels proposés dans le PLH le sont pour une période allant jusque 2002.

Les communes ayant contribué à cette augmentation sont principalement :

- ⇒ **Rixheim** (43% des logements supplémentaires sont à Rixheim),
- ⇒ **Mulhouse** (23 %)
- ⇒ **Kingersheim** (10 %).

Cette augmentation n'a toutefois eu que peu d'incidence sur la répartition du parc dans l'agglomération. **Mulhouse** concentre toujours l'essentiel de ce parc (68,5%) et notamment les opérations de plus de 200 logements. Les 18 communes périphériques ne totalisent que 31,5 % du parc HLM dont la moitié se concentre sur 4 communes : **Wittenheim, Illzach, Wittelsheim et Rixheim** dont les parcs HLM respectifs représentent entre 4 et 5 % du parc HLM total et qui sont les seules communes de la couronne à présenter des opérations de 200 logements et plus.

<sup>1</sup> Afin d'effectuer cette comparaison, les communes de Baldersheim et de Pulversheim, non comprises dans le périmètre d'agglomération en 1997, ont été exclues du calcul.

# LES LOYERS HLM DANS L'AGGLOMERATION

(AU 01/01/99)

## ■ Prépondérance du parc HLM à bas loyer

79 % des logements HLM de l'agglomération sont loués pour un montant inférieur au plafond PLATS en vigueur en 98. Les loyers moyens de 65 % d'entre eux sont d'ailleurs à moins de 168 F le m<sup>2</sup>.

Au 01/01/97, ce taux, déjà important, n'atteignait cependant que 67 %. L'explication de cette augmentation de plus de 10 points tient dans l'élévation des plafonds. En effet, en 97 le plafond PLATS était de 166 F/m<sup>2</sup> de SC. Si les seuils étaient demeurés inchangés, alors le taux de 1997 serait en 1999 quasi semblable.

Les différents niveaux de loyer  
des territoires de l'agglomération au 01/01/99

	Agglomération	Mulhouse	Périphérie
264 - 432 F/m <sup>2</sup>	4%	3%	7%
- plafond PLA = 263 F/m <sup>2</sup> de SC -			
211 - 263 F/m <sup>2</sup>	17%	15%	22%
- plafond PLA-TS = 210 F/m <sup>2</sup> de SC -			
168 - 210 F/m <sup>2</sup>	14%	6%	32%
72 - 167 F/m <sup>2</sup>	65%	77%	39%
Total	100%	100%	100%
	13 640 logts <sup>2</sup>	9 421 logts	4 219 logts

Source : DRE Alsace - Enquête PLS au 1/01/99 – se référer également à l'annexe 2 « modes de calculs »

La prépondérance du parc très social est encore plus affirmée pour la ville de Mulhouse dont 77% du parc est constitué de logements loués à moins de 168 F/m<sup>2</sup> de SC.

La périphérie est également caractérisée par un parc très social majoritaire, légèrement plus important qu'il ne l'était au 01/01/97, mais la répartition dans les 4 classes de prix est plus harmonieuse que celle observée pour Mulhouse.

<sup>2</sup> Le nombre de logements indiqué ici est inférieur à celui précédemment cité dans le tableau n°1. Cela tient au fait qu'une partie des logements recensés n'ont pas un loyer calculé sur la base d'une surface corrigée.

## ■ Des opérations de plus de 200 logements aux loyers très inférieurs aux plafonds PLATS surtout concentrées dans la ville centre

La ville de Mulhouse se caractérise par un ensemble de quartiers d'habitat social périphériques constitués de grands immeubles dont les logements sont loués en dessous des plafonds PLATS : Coteaux, Bourtzwiller, Drouot, Wolf-Wagner et dans une moindre mesure Brustlein. Les logements sociaux mulhousiens aux loyers plus élevés sont quant à eux surtout constitués de petites unités dispersées dans le cœur urbain avec toutefois un regroupement au niveau du quartier Fonderie

### Répartition géographique de l'offre très sociale de l'agglomération

communes	nombre de logements dont le loyer est < au plafond PLATS	Répartition
MULHOUSE	7799	72%
ILLZACH	689	6%
WITTENHEIM	640	6%
WITTELSHEIM	489	5%
RESTE AGGLOMERATION	1198	11%
<b>TOTAL</b>	<b>10815</b>	<b>100%</b>

Source : DRE Alsace - Enquête PLS au 1/01/99

Tout comme deux ans auparavant, les communes d'Illzach, de Wittenheim et de Wittelsheim constituent les trois pôles d'offre très sociale en périphérie.

## ■ Un patrimoine très social détenu majoritairement par l'OPAC Mulhouse Habitat

Propriétaire de 59 % des logements HLM de l'agglomération, l'OPAC constitue le plus important bailleur de l'agglomération. Les caractéristiques de son parc (géographie et niveaux de loyers) influent donc directement sur ce qui peut être observé à l'échelle de l'agglomération.

### L'offre très sociale des bailleurs

Propriétaires bailleurs	Nombre de logements dont les loyers sont inférieurs au plafond PLATS	Répartition
OPAC Mulhouse habitat	6923	64%
SA HLM SOMCO Groupe CI	996	9%
Espace Habitat 68	937	9%
LOGI EST	933	9%
Habitat Familial Alsace	731	7%
Autres bailleurs	291	3%
<b>TOTAL</b>	<b>10815</b>	<b>100%</b>

Source : DRE Alsace - Enquête PLS au 1/01/99

Géographiquement parlant 95 % des logements loués ou proposés à la location par l'OPAC sont situés à Mulhouse et 84% du parc propriété de l'OPAC est constitué de logements loués à moins de 168 F le m<sup>2</sup> de SC.

# ÉVOLUTION DES LOYERS HLM DEPUIS 1997

## ■ Une augmentation semblable à celle observée entre 95 et 97

L'augmentation du loyer moyen calculé pour l'agglomération est de 9 % comparée à 1997, soit un taux significatif identique à celui constaté entre 95 et 97. Sur quatre ans, l'augmentation du loyer moyen a donc été de près de 20%.

### Évolution des loyers sociaux sur 2 ans

Communes	Loyer moyen au 01/01/1997	Loyer moyen au 01/01/1999	Evolution 97-99
RICHWILLER	184	166	-10%
RIEDISHEIM	179	186	4%
RUELSHEIM	195	203	4%
STAFFELDELDEN	148	158	6%
LUTTERBACH	167	178	7%
ILLZACH	155	169	9%
WITTENHEIM	167	183	10%
WITTELSHEIM	168	184	10%
SAUSHEIM	190	208	10%
PFASTATT	197	218	11%
KINGERSHEIM	129	145	12%
MORSCHWILLER-LE-BAS	233	265	14%
RIXHEIM <sup>3</sup>	215	276	28%
BRUNSTATT	151	204	35%
HABSHEIM	157	230	47%
PERIPHERIE	171	188	10%
MULHOUSE	149	162	9%
<b>AGGLOMERATION</b>	156	170	9%

Source : DRE Alsace - Enquête PLS au 1/01/99

L'élévation du loyer moyen s'explique par :

- la réalisation d'opérations de réhabilitation comme dans le quartier des Coteaux à Mulhouse où le loyer moyen en F/m<sup>2</sup> de certains immeubles a augmenté de 13 %, voire pour l'un d'entre eux de 46 % en deux ans.
- La construction de nouvelles opérations aux logements loués à des loyers supérieurs au plafond PLATS (Morschwiller, Brunstatt...)
- L'augmentation de base généralement inférieure à 5 % qui touche l'ensemble des logements

Une seule commune, **Richwiller**, a vu le loyer moyen calculé pour son parc HLM diminuer. L'explication réside dans la prise en compte d'une opération de 40 logements au loyer moyen de 157 F/m<sup>2</sup> de SC, non répertoriée précédemment.

<sup>3</sup> Le loyer moyen étant calculé à partir des loyers renseignés sur la base des SC, l'opération très sociale de 320 logements n'entre pas dans le calcul. Sa prise en compte atténuerait probablement l'augmentation. Une diminution serait peut-être même constatée comme pour Richwiller.

# LES LOYERS PROPOSÉS ET LA DEMANDE SOCIALE

## ■ Un patrimoine très social peu disponible pour de nouveaux ménages

Alors que l'offre en logements dont les loyers sont inférieurs à 168 F/m<sup>2</sup> de SC correspond à 65 % du parc HLM de l'agglomération, seuls 8 % d'entre eux ont permis l'arrivée de nouveaux locataires. Comme indiqué précédemment, le calcul de ce taux ne prend pas en compte certaines opérations nouvelles (non renseignées par rapport aux surfaces corrigées). Il est logique de supposer que le taux de 8 % serait augmenté.

Catégories de loyers	Taux de rotation pour l'année 98
264 - 432 F/m <sup>2</sup> SC	23 %
211 - 263 F/m <sup>2</sup> SC	13 %
168 - 210 F/m <sup>2</sup> SC	18 %
72 - 167 F/m <sup>2</sup> SC	8 %

Source : fichier PLS au 01/01/99, DRE

Le taux de 23 % constaté pour les loyers les plus élevés s'explique par l'importance des 1ers emménagements (40 % des emménagements effectués en 98).

## ■ Une demande très sociale dont les besoins résidentiels sont difficilement satisfaits

En 1996, l'agglomération Mulhousienne comptait 46,4 % de foyers fiscaux non imposables, soit près de 3 % de plus que le taux du Haut-Rhin. En règle générale, aucune commune de l'agglomération n'a moins de 30 % de foyers fiscaux non imposables et à Mulhouse, 1 foyer fiscal sur 2 est non imposable

De tels taux montrent l'importance de proposer dans les communes périphériques des logements dont les loyers permettent aux ménages à faibles revenus d'obtenir un logement au loyer en adéquation avec leurs ressources.

L'atteinte de cet objectif passe certes par la mise sur le marché de nouveaux logements à loyers bas (construction, réhabilitation...) mais aussi sur la libération annuelle d'un certain nombre de logements HLM existants. Il s'agit là de favoriser le départ des logements à loyers très bas des ménages ayant la possibilité financière d'assumer la charge d'un logement au loyer supérieur.

# QUELS ENJEUX ?

Malgré la mise en application des propositions du PLH, l'effort à fournir reste important d'autant que les discussions en cours sur le projet de loi « solidarité et renouvellement urbain » vont dans le sens d'un accroissement des objectifs quantitatifs.

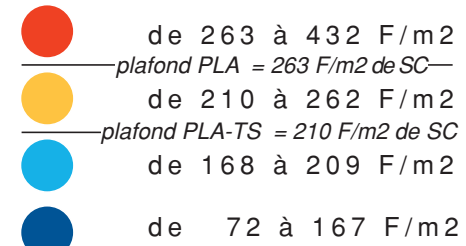
De fait les enjeux énoncés sur la base du PLS au 01/01/97 sont deux ans après toujours d'actualité. Ils consistent à :

- ⇒ **Favoriser l'augmentation du nombre de logements HLM en périphérie :**  
L'objectif est de développer une offre périphérique diversifiée à la fois dans la taille des logements et dans les niveaux de loyers. Il est également important de pouvoir proposer en périphérie des logements adaptés au besoin des jeunes et des personnes âgées. Pour ce faire, il serait opportun de :
  - *Réactualiser les estimations, réalisées en 1998 pour l'élaboration du PLH, relatives aux capacités d'accueil du foncier par commune et aux coûts au m2.*
  - *Soutenir les initiatives des bailleurs allant dans le sens d'une conception architecturale intégrée au paysage urbain environnant*
  - *Donner aux communes les capacités de répondre aux besoins spécifiques des populations qui habiteront les logements créés : accompagnement social, transports collectifs, antenne ANPE...*
  
- ⇒ **Inciter à la constitution d'un parcours résidentiel à l'intérieur du parc HLM.** Si des ménages ont la possibilité financière d'intégrer un autre logement au loyer plus élevé, il est important de pouvoir les encourager à libérer leur logement au bénéfice d'un ménage plus modeste. Dans cette optique, il serait nécessaire de travailler avec les bailleurs à un diagnostic fin des obstacles à la mobilité.
  
- ⇒ **Travailler à l'émergence d'un parc privé intermédiaire.** Cet objectif a pour finalité de libérer des logements dans le parc HLM. Pour cela, il faut pouvoir proposer une offre privée avec un niveau de loyer n'augmentant que faiblement le taux d'effort des locataires. La question de la rotation se posera également à ce niveau, car la fonction de ce parc est de constituer un tremplin pour rejoindre ensuite le parc privé classique. Une observation précise de l'offre existante et des difficultés rencontrées est un préalable incontournable.

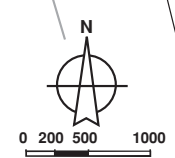
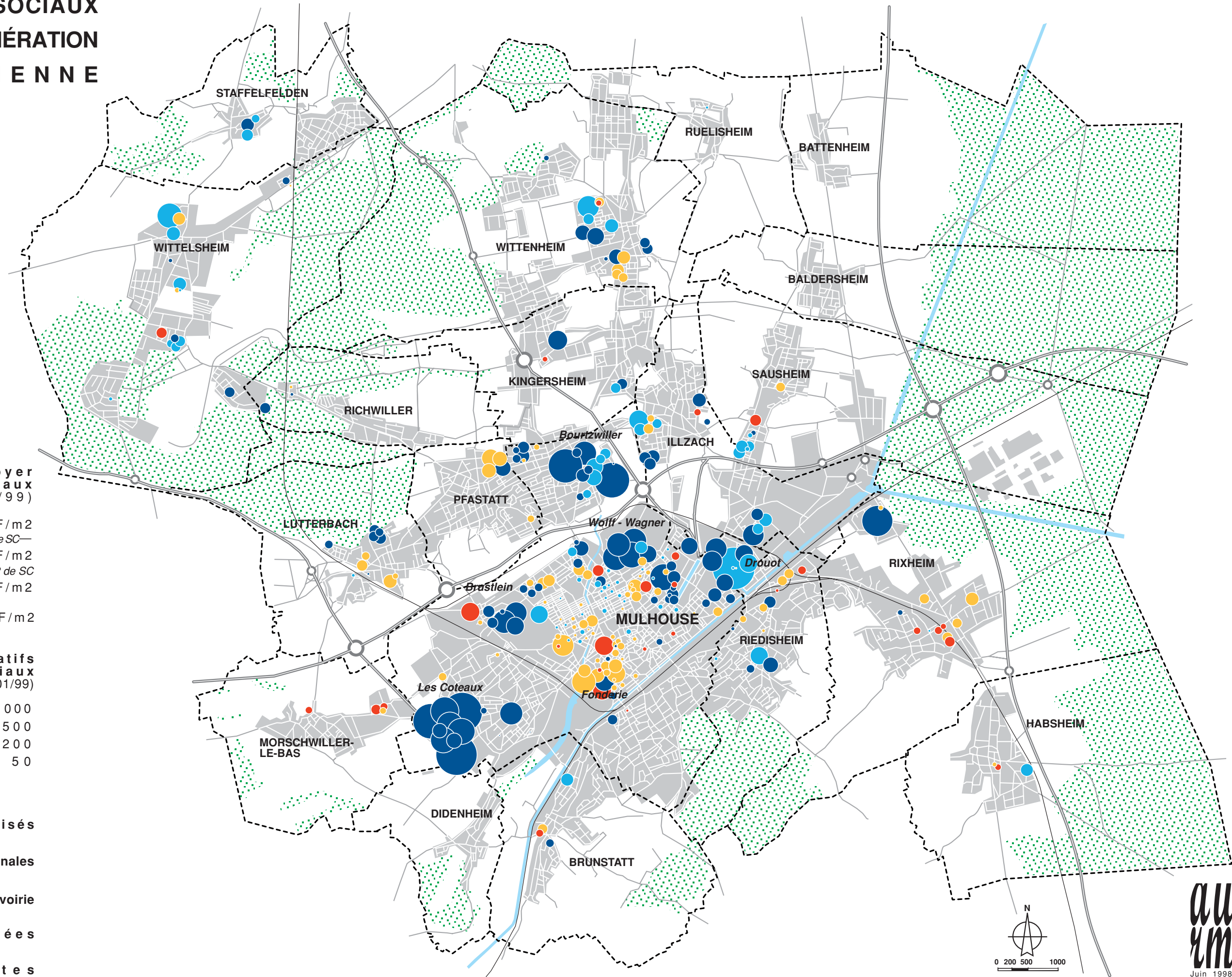
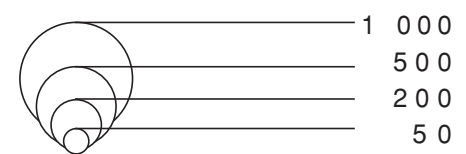


# LES LOYERS SOCIAUX DANS L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE

Les niveaux de loyer  
des logements sociaux  
(situation au 1/01/99)



Les logements locatifs  
des bailleurs sociaux  
(nombre par opération au 1/01/99)



NB : la constitution d'un fonds de plan incluant Pulversheim aurait ici demandé trop de temps. Néanmoins, pour la réactualisation prochaine, cette commune sera incluse dans la carte.

# Annexe 1

## Définitions

### ■ Agglomération :

comme délimitée par l'INSEE à l'occasion du Recensement Général de la Population effectué en 1999, soit 19 communes :

Baldersheim	Morschwiller-le-Bas	Ruelisheim
Didenheim`	Mulhouse	Sausheim
Brunstatt	Pfastatt	Staffelfelden
Habsheim	Pulversheim	Wittelsheim
Illzach	Richwiller	Wittenheim
Kingersheim	Riedisheim	
Lutterbach	Rixheim	

### ■ Logements HLM :

Le nombre de logements HLM pris en compte sont les logements loués ou proposés à la location avec un contrat de location (colonne 31 du fichier Excel dont la trame est jointe en annexe). Les logements proposés à la location avec un contrat de location mais vacants au 31 décembre 98 sont comptabilisés. Par contre, sont exclus : les logements faisant l'objet d'un bail professionnel ou de baux communs « commerce - logement » et les logements vides non proposés à la location.

### ■ Abréviations utilisées :

**PLA** : Prêt Locatif Aidé

**PLATS** : Prêt Locatif Aidé Très Social

**SH : Surface Habitable** = Surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, ébrasements de porte et fenêtres. Il n'est pas tenu compte des combles non aménagés, caves, sous-sols, garages, terrasses, balcons, loggias.

**SU : Surface Utile** = Surface habitable augmentée de la moitié de la surface des annexes privatives (réservées à l'usage exclusif de l'occupant du logement : combles non aménagés, caves, sous-sols, garages, terrasses, balcons, loggias).

**SC : Surface corrigée** = la SC des pièces et annexes, totalisées pour l'ensemble du local, est affectée d'un correctif d'ensemble tenant compte, d'une part de la vétusté et de l'état d'entretien du local, d'autre part de l'emplacement du local dans l'agglomération et des sujétions de voisinage.

# Annexe 2

## Modes de Calculs

### ■ Calcul du loyer moyen en F/m2

Le fichier PLS au 01/01/99 ne fait plus apparaître le loyer moyen, contrairement au fichier PLS au 01/01/97.

Les loyers moyens ont donc du être calculés comme suit :

**Loyer moyen par opération en F/m2 mensuel** = (Montant des loyers mis en recouvrement en décembre 1998 + Montant des loyers accessoires) / surface dans le mode (SC, SH, autres)

**Loyer moyen pour l'agglomération :**

Somme des Loyers moyens par opération multipliés par le nombre de logements pour lesquels un loyer a été perçu en décembre 98 par opération / nombre total de logements pour lesquels un loyer a été perçu en décembre 98

### ■ Calcul des plafonds PLATS ET PLA en F/m2 de SC

Les loyers moyens calculés par opération sont exprimés en F/m2 de Surface Corrigée. Or, la réglementation qui fixe les plafonds PLATS et PLA les indiquent en F/m2 de Surface Utile.

Une conversion est donc nécessaire. La DRE et la DDE ont été contactées mais aucune de ces deux institutions ne disposent des plafonds convertis en F/m2 de SC.

La table de conversion appliquée dans le présent document a été définie à partir de l'analyse du fichier PLS. Ainsi, le Surface Habitable s'avère généralement représenter 64% de la SC et 85 % de la SU. De ce constat, il ressort donc que la SC équivaut à 75 % de la SU. (**1m2 en SC < = > 0,75 m2 en SU**).

La circulaire du 06 Août 1998 fixe les Plafonds PALTS et PLA comme suit pour la zone 2.

<b>Plafond PLA =</b>	<b>29,20 F/m2 de SU</b>
<b>Plafond PLATS =</b>	<b>23,35 F/m2 de SU</b>

En appliquant la table de conversion que nous avons préalablement définie :

**Plafond PLA = 29,20 X 0,75 = 21,9 F/m2 de SC => 263 F/m2 annuel**  
**Plafond PLATS = 23,35 X 0,75 = 17,5 F/m2 de SC => 210 F/m2 annuel**

### ■ Calcul du taux de rotation

Les taux indiqués dans le document sont indiqués par catégories de loyers. Ils ont été calculés comme suit :

**Nombre d'emménagements dans l'année (colonne 37)**  
**Nombre de logts loués ou proposés à la location (colonne 31)**

# Annexe 3 TABLEAUX

## □ Répartition du nombre de logements par bailleurs HLM et niveaux de loyers

Bailleurs	72-167 F/m2	168-210 F/m2	211-263 F/m2	264-432 F/m2	TOTAL
Mulhouse Habitat	6760	167	1020	58	8005
Logi Est	638	295	255	0	1188
Somco	296	700	447	394	1837
Espace Hab. 68.	937	0	77	0	1014
Hab.Fam.d'Alsace	79	652	152	36	919
Nouveau Logis de l'Est	0	13	328	0	341
Nord Est SA HLM	156	26	0	0	182
SEM CLOHR	0	96	12	40	148
SAREL Groupe Batigère	0	0	6	0	6

## □ Répartition du nombre de logements par communes et niveaux de loyers

NOMBRE DE LOGEMENTS HLM AYANT UN LOYER INFÉRIEUR OU ÉGAL AU PLAFOND PLATS

### Loyers entre 72 et 167 F/m2 de SC

communes	nombre de logements	répartition
HABSHEIM	0	0%
MORSCHWILLER-LE-BAS	0	0%
RUELSHEIM	0	0%
SAUSHEIM	8	0%
RIXHEIM	10	0%
BRUNSTATT	24	0%
RICHWILLER	37	0%
PULVERSHEIM	48	1%
STAFFELFELDEN	55	1%
WITTELSHEIM	67	1%
PFASTATT	88	1%
RIEDISHEIM	152	2%
KINGERSHEIM	170	2%
LUTTERBACH	172	2%
WITTENHEIM	376	4%
ILLZACH	439	5%
PERIPHERIE	1646	19%
MULHOUSE	7220	81%
<b>AGGLOMERATION</b>	<b>8866</b>	<b>100%</b>

Source : fichier PLS au 01/01/99 - DRE

### Loyers entre 168 et 210 F/m2 de SC

communes	nombre de logements	répartition
MORSCHWILLER-LE-BAS	0	0%
RICHWILLER	0	0%
PULVERSHEIM	0	0%
PFASTATT	0	0%
RIXHEIM	1	0%
KINGERSHEIM	2	0%
RUELSHEIM	3	0%
LUTTERBACH	4	0%
HABSHEIM	53	3%
BRUNSTATT	55	3%
STAFFELFELDEN	67	3%
RIEDISHEIM	96	5%
SAUSHEIM	153	8%
ILLZACH	250	13%
WITTENHEIM	264	13%
WITTELSHEIM	422	22%
	1370	70%
Périphérie		
MULHOUSE	579	30%
<b>AGGLOMERATION</b>	<b>1949</b>	<b>100%</b>

Source : fichier PLS au 01/01/99 - DRE

NOMBRE DE LOGEMENTS HLM AYANT UN LOYER COMPRIS ENTRE LES PLAFONDS PLATS ET PLA

Loyers entre 211 et 263 F/m2 de SC

communes	nombre de logements	répartition
MORSCHWILLER-LE-BAS	0	0%
RUELSHEIM	0	0%
PULVERSHEIM	0	0%
STAFFELFELDEN	0	0%
KINGERSHEIM	0	0%
RICHWILLER	4	0%
HABSHEIM	7	0%
SAUSHEIM	26	1%
BRUNSTATT	34	1%
ILLZACH	50	2%
WITTELSHEIM	57	2%
RIXHEIM	71	3%
RIEDISHEIM	91	4%
LUTTERBACH	141	6%
WITTENHEIM	178	8%
PFASTATT	268	12%
PERIPHERIE	927	40%
MULHOUSE	1370	60%
<b>Agglomération</b>	<b>2297</b>	<b>100%</b>

Source : fichier PLS au 01/01/99 – DRE

NOMBRE DE LOGEMENTS HLM AYANT UN LOYER SUPÉRIEUR AU PLAFOND PLA

Loyers entre 264 et 432 F/m2 de SC

communes	nombre de logements	répartition
RUELSHEIM	0	0%
RICHWILLER	0	0%
PULVERSHEIM	0	0%
STAFFELFELDEN	0	0%
PFASTATT	0	0%
KINGERSHEIM	0	0%
LUTTERBACH	0	0%
WITTENHEIM	10	2%
HABSHEIM	14	3%
ILLZACH	16	3%
BRUNSTATT	17	3%
RIEDISHEIM	28	5%
WITTELSHEIM	40	8%
SAUSHEIM	43	8%
MORSCHWILLER-LE-BAS	54	10%
RIXHEIM	54	10%
Périphérie	276	52%
MULHOUSE	295	48%
<b>AGGLOMERATION</b>	<b>571</b>	<b>100%</b>

Source : fichier PLS au 01/01/99 - DRE

## Annexe 4

- **Trame informatique du fichier PLS au 01/01/99 transmis par la DRE Alsace**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
NOUVELUS	NUMEROUS	ANNEQ	IDENTGES	IDENTPRE	IDENTPRO	LIBELUG	IDENTUG	LIBELUS	IDENTUS	REG	DEP	COM	TYPZON
Code création ou mise à jour	N° DRE questionnaire	Année d'enquête	Identifiant du gestionnaire	Identifiant du précédent gestionnaire	Identification du propriétaire	Nom de l'unité de gestion	Identifiant de l'unité de gestion	Nom de l'unité statistique (programme ou bâtiment)	Identifiant de l'unité statistique	Région	Département	Commune INSEE	Zonages spécifiques
			A 01	A 03	B 01	C 01	C 02	C 03	C 04		D 01	D 02	E 01
Obligatoire	Obligatoire (vidéocréation)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible
C ou M	fourni par la DRE	1998	fourni par la DRE	fourni par la DRE	fourni par la DRE					fourni par la DRE		fourni par la DRE	

15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB
IDENTZON	TYPQUART	LIBELDSU	NATACQUI	ANNAACQUI	ANNCANST	ANNLACAT	TYPONST	NBBATIM	LOGVEND	LOGPART	LOGUSAG	LOGDEMO	RESTRUCT
Code de la zone urbaine	Quartier prioritaire	Nom de la convention DSU	Origine du patrimoine	Année d'acquisition	Année de construction	Année de 1ère location	Type de construction	Nombre de bâtiments	Nombre de logements vendus	Nombre de logements à des particuliers	Nombre de logements ayant changé d'usage	Nombre de logements démolis	Restructuration
E 01A	E 02	E 02A	F 01	F 02	G 01	G 02	H 01	H 02	J02	J03	J04	J05	J06
Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
			CPCI, AAA, ASA					I ou C					O ou N

29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	48
AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO	AV
LOGREES	LOGTOT	LOGLOC	LOGSSOC	LOGAUTRE	LOGVIDES	VACTOT	VAC3MOIS	EMMOT	EMMINT	LOG1EMM	ANTRAV	TRAVENQ	LOGREHAB
Locaux modifiés	Nombre total de logements	dont loués ou proposés à la location	dont loués à une association	dont loués sans contrat	dont vides	vacants	> 3mois	emménagements	emménagements internes	1ers emménagements	Date des derniers travaux	Travaux année courante	nbre log.
J07	J08	J09	J10	J11	J12	L 01	L 02	M 01	M 02	M 03	N 01	N 02	N 04
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire
												O ou N	

49	50	51	52	53	54	55	69	70	71	72	73	74	75
AW	AX	AY	AZ	BA	BB	BC	BQ	BR	BS	BT	BU	BV	BW
CONVENT	LOGCVAT	LOGCVST	LOGCVPLA	ANNCANOV	CONVEXP	SURHAB	ADRESUS1	CODILO	CODQUART	LATITUD	LONGITUD	TYPFINF1	LIBFINF1
conventionnement	avec travaux	sans travaux	pla / pcl	année avenant	année expiration	surf total hab	Adresse de l'unité statistique	Code pilot de l'unité statistique	Code quartier de l'unité statistique	Latitude de l'unité statistique	Longitude de l'unité statistique	Type de financement	Nom du financement
O 01	O 02a	O 02b	O 02c	O 03	O 04	P 01	D 03	Bouton "Adresses"	Bouton "Adresses"	Bouton "Adresses"	Bouton "Adresses"	I 01 à I 14	I 14a
Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible	Blanc possible	Obligatoire	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Blanc possible	Obligatoire	Blanc possible
O ou N												01 à 14	



76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
BX	BY	BZ	CA	CB	CC	CD	CE	CF	CG	CH	CI	CJ	CK
LOG1 F1	LOG2 F1	LOG3 F1	LOG4 F1	LOG5 F1	TYPS URF1	SURT YPF1	SURH ABF1	LOYB ASF1	LOYM AXF1	LOYR LCF1	LOGL OYF1	LOYP RIF1	LOYA CCF1
log 1pièce	log 2 pièces	log 3 pièces	log 4 pièces	log 5 pièces	mode de la surface	surface dans le mode	surf hab	loyer bas	loyer haut	loyer à la relocation	nb log	montant loyer	montant accessoires
K 01a à K 01c	K 02a à K 02c	K 03a à K 03c	K 04a à K 04c	K 05a à K 05c	Q 01	Q 02	Q 03	Q 04	Q 05	Q 06	Q 07	Q 08	Q 09
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire sauf si sans objet	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
					COR, -IAB, UT1, AUT								

90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103
CL	CM	CN	CO	CP	CQ	CR	CS	CT	CU	CV	CW	CX	CY
TYPFI NF2	LIBFIN F2	LOG1 F2	LOG2 F2	LOG3 F2	LOG4 F2	LOG5 F2	TYPS URF2	SURT YPF2	SURH ABF2	LOYB ASF2	LOYM AXF2	LOYR LCF2	LOGL OYF2
Type de financement	Nom du financement	log 1pièce	log 2 pièces	log 3 pièces	log 4 pièces	log 5 pièces	mode de la surface	surface dans le mode	surf hab	loyer bas	loyer haut	loyer à la relocation	nb log
I 01 à I 14	I 14a	K 01a à K 01c	K 02a à K 02c	K 03a à K 03c	K 04a à K 04c	K 05a à K 05c	Q 01	Q 02	Q 03	Q 04	Q 05	Q 06	Q 07
Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire sauf si sans objet	Obligatoire
01 à 14													
					COR, -IAB, UT1, AUT								

104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117
CZ	DA	DB	DC	DD	DE	DF	DG	DH	DI	DJ	DK	DL	DM
LOYP RIF2	LOYA CCF2	TYPFI NF3	LIBFIN F3	LOG1 F3	LOG2 F3	LOG3 F3	LOG4 F3	LOG5 F3	TYPS URF3	SURT YPF3	SURH ABF3	LOYB ASF3	LOYM AXF3
montant loyer	montant accessoires	Type de financement	Nom du financement	log 1pièce	log 2 pièces	log 3 pièces	log 4 pièces	log 5 pièces	mode de la surface	surface dans le mode	surf hab	loyer bas	loyer haut
Q 08	Q 09	I 01 à I 14	I 14a	K 01a à K 01c	K 02a à K 02c	K 03a à K 03c	K 04a à K 04c	K 05a à K 05c	Q 01	Q 02	Q 03	Q 04	Q 05
Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Blanc possible	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
		01 à 14											
					COR, -IAB, UT1, AUT								

118	119	120	121
DN	DO	DP	DQ
LOYR LCF3	LOGL OYF3	LOYP RIF3	LOYA CCF3
loyer à la relocation	nb log	montant loyer	montant accessoires
Q 06	Q 07	Q 08	Q 09
Obligatoire sauf si sans objet	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire